

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1974.

AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense
et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour
1975, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME IV

DÉFENSE

Section « Gendarmerie ».

Section commune.

Par M. Henri PARISOT,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. André Colin, président ; Jean Périquier, Pierre-Christian Taittinger, Jacques Ménard, Auguste Pinton, vice-présidents ; Jacques Genton, Serge Boucheny, Saïd Mohamed Jaffar El Amdjade, Pierre Giraud, Francis Palmero, secrétaires ; Antoine Andrieux, Maurice Bayrou, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, Eugène Bonnet, Charles Bosson, Louis Brives, Paul Caron, Gilbert Devèze, Emile Didier, Jacques Duclos, Lucien Gautier, Edouard Grangier, Raymond Guyot, René Jager, Louis Jung, Michel Kauffmann, Ladislav du Luart, Raymond Marcellin, Louis Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Dominique Pado, Henri Parisot, Jules Pinsard, Edgard Pisani, Georges Repiquet, Abel Sempé, Edouard Soldani, Pierre Vallon, Jean-Louis Vigier, Emile Vivier, Michel Yver.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 1180 et annexes, 1230 (tomes I à III et annexes 49, 50, 51), 1233 (tomes II et VII) et in-8° 169.

Sénat : 98 et 99 (tomes I, II et III, annexes 39 et 40) (1974-1975).

Lois de finances. — Défense nationale - Armée - Gendarmerie.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	3
I. — Section « Gendarmerie » :	
Ralentissement de la « montée en puissance »	5
Participation aux mesures générales d'amélioration de la condition militaire	5
Problèmes propres à la gendarmerie :	
La pyramide des grades	6
Les effectifs	6
Le casernement	7
Techniques nouvelles et matériels	8
Les personnels	9
II. — Section commune :	
1. — Equipement nucléaire	13
2. — Le service de santé des armées	14
III. — La condition militaire, aux yeux de l'armée et aux yeux de l'opinion ..	17
La France connaît-elle encore son armée ?	17
Conclusion : avis favorable à l'adoption des crédits de la section « Gendar- merie et de la section commune.	23

Mesdames, Messieurs,

Comme depuis plusieurs années, l'avis que nous avons l'honneur de vous présenter sur la section « Gendarmerie » et sur la section commune du budget de la Défense pour 1975 ne comportera pratiquement pas d'indications chiffrées : nos collègues de la Commission des Finances vous ont, en effet, soumis leurs observations sur les données proprement financières des budgets et notre tâche nous semble être d'en tirer des conclusions et des ouvertures générales sur la politique de défense nationale et sur l'armée qui en permet l'exécution.

Ce rapport présentera d'abord les observations de votre Commission des Affaires étrangères et de la Défense sur le budget de la Gendarmerie qui, depuis l'an dernier, fait l'objet d'une section particulière ; l'examen du budget de la section commune nous amènera à un certain nombre de remarques sur l'équipement nucléaire, qui se poursuit de façon normale et sur le service de santé, qui va s'adapter au nouveau statut des médecins et pharmaciens-chimistes des armées. Enfin, nous insisterons tout particulièrement, en faisant, comme chaque année, le point de la condition militaire, sur les importantes mesures nouvelles qui figurent dans le budget de la section commune et sur le souhait de votre commission de voir s'intensifier et s'approfondir la connaissance que l'opinion doit avoir de l'armée ainsi que la considération qu'elle doit lui porter.

I. — Section « Gendarmerie ».

Ralentissement
de la « montée
en puissance » de
la gendarmerie.

L'an dernier, nous présentions l'examen du budget de la Gendarmerie avec le sous-titre : « Montée en puissance de la gendarmerie », en insistant sur l'augmentation de ses personnels, sur le caractère d'« arme de matériel » qu'elle acquiert de plus en plus et sur l'augmentation constante du nombre de ses missions.

Cette « montée en puissance », à en juger par les crédits de paiement, est moins marquée pour l'exercice 1975. En effet, le titre III, qui avait augmenté de 14,32 % en 1974, augmentera de 15,91 % en 1975 pour atteindre 3 518 millions (contre 3 035 en 1974), le titre V, lui, qui avait augmenté de 13,24 % l'an dernier, n'augmentera que de 4,77 %, en passant à 469 millions, contre 448 millions pour l'année qui se termine.

Néanmoins, les autorisations de programme, garantie de l'avenir, s'accroissent de 10,56 %, soit d'une proportion supérieure à celle des autorisations de programme de l'ensemble du titre V du budget de la Défense qui est de 9,67 %.

*
* *

Mesures générales
d'amélioration
de la condition
militaire.

Avant d'arriver aux problèmes plus particuliers de l'Arme, il convient de rappeler rapidement que, dans le budget 1975, la gendarmerie sera partie prenante à l'application des *mesures générales* intéressant l'ensemble des personnels militaires :

1° L'indexation, à 10 % de la solde de base, de la prime de qualification fixe ;

2° La revalorisation au 1^{er} janvier 1975 de l'indemnité pour charges militaires ;

3° L'augmentation de 20 % de cette indemnité pour les aspirants, les adjudants-chefs et les adjudants ;

4° L'augmentation, pour le petit nombre des personnels non logés, de l'augmentation modulée de l'indemnité pour charges militaires prévue pour les personnels non logés et calculée de la manière suivante :

— 48 % de plus pour les personnels mariés ayant au moins trois enfants à charge ;

— 33 % pour les personnels mariés ayant moins de trois enfants à charge ;

— 15 % pour les célibataires ;

5° L'indemnité pour charges militaires des personnels logés est relevée de 10 %.

D'autre part, bien évidemment, les appelés servant dans la gendarmerie percevront, comme l'ensemble du contingent, le prêt de 2,50 F par jour à partir du 1^{er} janvier 1975 et bénéficieront des mêmes possibilités de voyages gratuits à l'occasion de leurs permissions.

*
* *

Problèmes propres à la gendarmerie.

Pour régler les problèmes spécifiques des personnels de la gendarmerie, le budget 1975 apporte un certain nombre de solutions, ou tout au moins des débuts de solutions.

La pyramide des grades.

C'est ainsi qu'il permet une *amélioration de la pyramide des grades*, notamment grâce à la création d'emplois nouveaux : il crée en effet 15 emplois d'adjudants-chefs, 295 emplois d'adjudants, 515 emplois de maréchaux des logis chefs, et enfin 179 emplois de gendarmes de classe exceptionnelle. Il est certain que ces créations, pour partie, sont la conséquence de l'augmentation de l'effectif global de l'Arme, mais elles traduisent également le souci de resserrer la pyramide des grades.

*
* *

Venons-en maintenant aux problèmes d'effectifs, de casernement, d'adaptation aux techniques nouvelles et, par voie de conséquence, à l'évolution de l'esprit du personnel.

Les effectifs.

En ce qui concerne les *effectifs*, le budget de 1975 prévoit la création de 960 postes de personnels d'active et de 400 postes de gendarmes auxiliaires du contingent, alors que le budget précédent comportait respectivement 1 200 et 1 000 postes. Cette mesure, malgré sa réduction, par rapport à l'an dernier, est la conséquence

de l'importance croissante des missions traditionnelles de la gendarmerie, en matière de police judiciaire et de police administrative, en regard de l'augmentation de la criminalité, que ce soit en ville ou, maintenant, de plus en plus, dans les campagnes. A cet effet, le présent budget marque un renforcement prioritaire des brigades de la gendarmerie départementale. Il est à noter que l'augmentation de l'effectif, qui porte sur 1 360 unités (active et contingent) est relativement faible, si l'on songe que le Ministère de l'Intérieur crée, pour 1975, 1 600 postes supplémentaires dans la police.

Quoi qu'il en soit, il faut souligner le rôle de plus en plus important des gendarmes dans l'action de prévention de la délinquance.

Cela, joint au fait qu'il va falloir, le plus rapidement possible, accorder aux personnels les quarante-huit heures de repos hebdomadaire correspondant aux conditions de la vie actuelle expliquerait largement l'augmentation d'effectif prévue par le budget, qui devra continuer au cours des années suivantes, sans pour autant faire appel exagérément au recrutement de gendarmes auxiliaires.

*
* *

Le casernement.

Parallèlement, doit se poursuivre l'effort entrepris et continué pour l'amélioration des *casernements*. Actuellement, ses résultats ont été significatifs, grâce en très grande partie, il faut le dire, à l'action des collectivités locales, qui a permis de construire 1 120 unités de logement de plus que ne pouvaient le prévoir les plans de rénovation établis par les Armées. Dans certains départements, en effet, il apparaît que, dans trois ans, les logements auront atteint leur niveau normal. Il n'en reste pas moins qu'à la fin de 1975, il restera encore sur le plan à long terme 26 000 unités-logement à construire, à remplacer ou à rénover dont 16 000 par l'Etat ; selon les prévisions du moment, ces 26 000 unités-logement ne pourront être achevées que dans dix ans. Il est donc indispensable que l'effort soit accentué, ne serait-ce qu'en raison de l'accroissement des effectifs et pour l'amélioration du recrutement et du moral des gendarmes. Il permettrait ainsi de mieux répondre aux exigences du casernement en commun, souvent dans de petites localités, et dans des conditions matérielles fréquemment peu satisfaisantes.

**Techniques
nouvelles
et matériels.**

Il se pose enfin un troisième impératif à la gendarmerie, qui est celui de son adaptation aux techniques nouvelles. Nous disions l'an dernier, qu'elle devenait *une arme de matériels*, d'autres diraient *une arme équipée* ; nous insistions en particulier sur l'importance qu'elle doit accorder à son équipement en matière *d'informatique*, que ce soit l'informatique *de gestion* ou l'informatique *de l'emploi*.

L'informatique « de gestion » a pour but d'assurer une autonomie de gestion aux commandants des circonscriptions régionales. Elle permettra de fixer des mesures d'activité des services et d'établir ainsi avec plus de certitude des budgets de programmes.

Quant à l'informatique « d'emploi », elle sera l'informatique opérationnelle des unités.

De cette manière, la gendarmerie acquerra la possibilité de posséder, en liaison avec les Ministère de l'Intérieur et de la Justice, tous les fichiers des personnes recherchées, qui sont actuellement dispersés entre les départements.

Cet objectif pourrait être atteint en 1980, par la mise en service de terminaux à l'échelon des brigades.

Cet équipement en moyens d'informatique suppose un effort financier supplémentaire ; il permettra d'importantes simplifications, des économies de temps et il facilitera grandement les missions. Certes, l'on doit reconnaître que la mise en place d'un système d'informatique crée pour le personnel des sujétions auxquelles il n'est pas habitué, et qui sont accueillies avec une sorte d'inquiétude. Mais il semble qu'il ne s'agisse là que d'un problème d'adaptation à une technique nouvelle, et de familiarisation avec elle.

*

* *

En ce qui concerne les communications, la dispersion des brigades, l'importance de leurs missions de renseignement et la rapidité que doivent présenter leurs transmissions exigent un réseau autonome à performances élevées. Des crédits sont donc inscrits au budget pour assurer le remplacement des matériels anciens du réseau radio-électrique manuel par du matériel radio-télégraphique, radio-téléphonique et de transmission d'images.

Dans l'ensemble, si le titre V de la section « Gendarmerie » maintient *l'impératif absolu* des réalisations prévues en matière d'informatique, d'infrastructure et de modernisation des télécommunications, en priorité, pour ce dernier point, au profit des brigades départementales, il a fallu néanmoins sacrifier délibérément 80 millions prévus pour la modernisation du parc motocycliste de la gendarmerie.

Cette mesure, jointe au fait que la partie « Gendarmerie » du III^e Plan n'a pu être réalisée qu'à 85 % environ, se traduit par un manque de 900 motocyclettes. De même, le programme des blindés n'a pu être réalisé qu'à 75 % des prévisions, dix-huit vedettes ont été acquises au lieu des trente-neuf prévues, et trois hélicoptères, au lieu de six. Rien de cela n'est en fait alarmant et les programmes essentiels ont été réalisés. Mais il fallait néanmoins souligner ces manques.

*
* *

Dans l'optique des impératifs de la gendarmerie, comment se présente la *question des personnels* ?

L'on peut affirmer en ce moment que la gendarmerie ne connaît pas de crise de recrutement : environ 50 % des gendarmes auxiliaires du contingent continuent à s'engager dans l'Arme. Mais, de plus en plus, en particulier parmi les jeunes gendarmes mobiles mariés, dont les femmes exercent une profession, il est certain qu'on éprouve un sentiment de sujétion croissante en raison de l'augmentation des missions de la gendarmerie.

En contrepartie les gendarmes auront leur part dans les mesures d'amélioration de la condition militaire ; pour l'année à venir, le bénéficiaire privilégié sera néanmoins l'Armée de Terre, ce qui est considéré comme tout à fait normal dans la situation actuelle ; mais il est certain que les gendarmes désireraient eux aussi bénéficier d'avantages propres liés à leurs sujétions particulières.

Les *mesures catégorielles* qui sont prévues par le budget 1975 pour la gendarmerie portent d'une part sur l'augmentation de la prime d'entretien de l'habillement (relèvement de 22 % du taux pour les personnels non officiers, qui passe de 440 F à 540 F) ; malgré cela, cette prime n'en arrive encore qu'à 45 % de la valeur

La condition
des personnels.

réelle nécessaire. Il conviendrait qu'un effort fût accompli pour la rapprocher le plus près possible des 100 % réels, et pour l'*indexer* sur la valeur effective des dépenses.

De même, un crédit supplémentaire de 3,5 millions a été affecté aux indemnités de déplacement : il s'agit là d'une amélioration, qui était nécessaire, du sort des gendarmes départementaux ; le projet du Gouvernement est d'étendre, dans le cadre du budget 1976, cette mesure aux gendarmes mobiles. Il faut en effet se rappeler que les C. R. S. bénéficient d'ores et déjà de dispositions analogues et que, en 1975 surtout, les cadres de l'Armée de Terre verront augmenter le nombre des repas qui leur seront alloués gratuitement pendant leurs journées de service hors de leurs casernements.

Pour ce qui est de l'indemnité de police judiciaire des gendarmes, elle ne sera pas augmentée l'année prochaine, bien qu'elle reste à son taux de 1954, soit 15 F (nous disons bien *quinze francs*) par mois pour les gendarmes, 12,60 F pour les maréchaux des logis-chefs et 9,90 F pour les adjudants. Il s'agit là d'un problème qui ne doit pas être négligé, si l'on tient compte notamment de la difficulté de l'examen qui donne accès à cette prime. Nous pensons d'ailleurs qu'une solution heureuse de cette question irritante consisterait, non pas à augmenter considérablement la prime en question, mais plutôt à en sanctionner l'obtention par un avancement ou par une amélioration dans le déroulement de carrière : actuellement en effet, il existe environ 8 000 gendarmes ayant obtenu le brevet d'officier de police judiciaire, après trois ans de préparation, et qui ne sont pas gradés de l'Arme !

Toutes ces observations, jointes au fait que, de 1962 à l'époque actuelle, la mission judiciaire de la gendarmerie s'est accrue au moins de 130 %, et que la tendance s'affirme à la charger toujours de nouvelles missions, nous amène à souhaiter que les prochains exercices budgétaires et les statuts particuliers qui sont à l'étude permettent de faire que la gendarmerie soit partie prenante à part entière de l'amélioration de la condition militaire ; d'autre part, un effort important doit porter sur l'augmentation de l'effectif des brigades départementales, en vue de leur permettre d'accomplir pleinement, en plus de leur mission judiciaire, leur mission fondamentale de surveillance du territoire.

Enfin, nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec des représentants d'associations de retraités de la gendarmerie et de la garde républicaine ; ils nous ont présenté des vœux dont certains

concernent la situation de l'ensemble des personnels militaires et ne peuvent donc trouver de réalisation que dans le cadre de mesures générales.

Nous avons retenu, en revanche, les distorsions qui existent entre les grades de la gendarmerie et ceux de la police nationale. Une certaine parité avait été établie entre les deux corps à ce sujet en 1957 ; il semble qu'un réajustement serait souhaitable.

De même, ces délégués d'associations nous ont redit leur vœu de voir généraliser l'échelon « exceptionnel » au bénéfice des gendarmes en fin de carrière et rétablir l'échelon plafond de la solde dès vingt et un ans de service effectif pour les gendarmes, et ce avec l'objectif final d'une ancienneté de dix-huit ans pour tous les sous-officiers.

Enfin, ils ont attiré notre attention sur l'intérêt qu'il y aurait, à leurs yeux, à mieux répartir les points d'indice entre les grades de la gendarmerie.

Nous estimons que ces problèmes devraient trouver une solution satisfaisante dans le cadre du futur statut particulier des sous-officiers.

*
* * *

Pour conclure, nous voulons indiquer que les besoins en matériel de la gendarmerie, que nous analysons plus haut, sont à rapprocher de besoins certains en personnel :

— l'actualisation du III^e Plan supposerait, pour la fin de 1975, un supplément de 6 948 personnels de carrière et 4 000 auxiliaires ; sur ce total, 4 500 seraient affectés aux brigades départementales ; la mission de circulation supposerait un supplément de 1 090 personnels d'active ; enfin la gendarmerie mobile, pour arriver à un effectif de 150 par escadron, aurait besoin de 2 500 personnels de plus, au lieu des 450 qui lui seront donnés dans le cadre du budget de 1975. Cete dernière mesure ne pourra vraisemblablement se réaliser que dans le cadre du IV^e Plan.

Notons pour mémoire que la Gendarmerie d'Outre-Mer aurait, elle aussi, le plus grand besoin de voir son effectif s'augmenter de 500 unités.

*
* * *

Tels sont, rapidement énumérés, les principaux besoins de la gendarmerie, besoins qui se manifestent, nous l'avons vu, surtout dans la gendarmerie départementale. Un effort important reste donc à faire dans le domaine de l'effectif et du matériel. Il ne semble pas, néanmoins, hors de proportion avec les possibilités financières du pays. Il est clair qu'une gendarmerie, dont les missions traditionnelles sont maintenues par priorité et augmentent régulièrement, et qui doit faire face constamment à des missions nouvelles, devrait bénéficier d'un effort budgétaire spécifique, à la mesure de l'activité qu'on lui demande d'assurer.

II. — Section commune.

Dans le cadre du budget de la section commune, nous ne présenterons que de brèves remarques sur l'équipement nucléaire. Nous insisterons plus, en revanche, sur le service de santé et la situation nouvelle qui est faite aux officiers de ce service.

1. — EQUIPEMENT NUCLEAIRE

L'augmentation des crédits de recherche et d'études spéciales atomiques et celle des crédits affectés à la Direction des centres d'expérimentations nucléaires traduisent, dans le budget 1975, deux faits : le premier est la décision prise par le Gouvernement de ne plus faire procéder à des essais nucléaires dans l'atmosphère ; des études, lancées il y a quelque temps déjà, ont permis d'établir un programme d'essais souterrains dans l'atoll de Fangataufa. Il est évident que, les conditions géologiques n'étant pas du tout les mêmes en Polynésie qu'au Sahara, il sera nécessaire pour la Direction des Centres d'expérimentations nucléaires (DIRCEN) de faire appel à des techniques originales. Le changement très important dans la façon de mener les expérimentations nucléaires entraîne, de toute évidence, une augmentation sensible de crédits, tant en ce qui concerne la dotation de la DIRCEN que pour ce qui est des études spéciales consacrées à l'atome.

Le second fait est que maintenant l'accent peut être mis sur la constitution de l'engin nucléaire tactique. Le *Pluton* a fait au début de l'année son apparition dans l'Armée de Terre et le programme d'équipement des régiments d'artillerie qui en seront dotés se poursuit normalement. Quant au missile air-sol de moyenne portée, qui est l'arme nucléaire tactique portée par des avions, son étude a dû être prolongée d'un an ; elle en est d'ailleurs encore à la phase dite « de définition ».

Dans l'ensemble, si les crédits affectés aux engins balistiques n'augmentent pas, il s'agit donc, dans le budget 1975, de faire face à des problèmes nouveaux en ce qui concerne les expérimentations et à des difficultés techniques rencontrées dans la mise au point des armements nucléaires tactiques.

2. — LE SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES

Nos observations sur le budget du Service de santé des Armées doivent souligner avant tout que, par décret du 17 mai 1974, a été fixé, dans le cadre du statut général des militaires, le statut particulier des médecins et pharmaciens-chimistes des armées.

Sans reprendre ici le détail des dispositions de ce décret, contentons-nous d'en indiquer les très grandes lignes : tout en restant des officiers de carrière, les médecins se voient intégrer dans une nouvelle hiérarchie, à quatre grades, et avec l'effectif suivant :

— médecin	35 %	de l'effectif total ;
— médecin principal	25 %	»
— médecin en chef.....	35,7 %	»
— médecin chef des services....	4,3 %	»

(Classe « normale » pour deux tiers de l'effectif de ces derniers, hors classe pour un tiers de l'effectif.)

Parallèlement les grades des pharmaciens-chimistes et leur pourcentage dans l'effectif sont les suivants :

— pharmacien-chimiste	40 % ;
— pharmacien-chimiste principal	27 % ;
— pharmacien-chimiste en chef.....	29,7 % ;
— pharmacien-chimiste chef des services.....	3,3 % ;

(Classe « normale » : deux tiers, hors classe : un tiers.)

Les médecins et pharmaciens-chimistes chefs des services, peuvent recevoir rang et prérogatives de général de brigade (1), pour la classe « normale » et de général de division (2) pour la « hors classe », lorsqu'ils sont désignés par décret du Conseil des Ministres, pour tenir des emplois de direction, de commandement ou d'inspection.

Il est particulièrement intéressant de constater que, pour la première fois, apparaît ici la séparation entre le grade spécifique et l'emploi des intéressés, puisque les médecins ou pharmaciens chefs des services n'auront pas, *ipso facto*, du fait de leur grade dans le corps, le rang et l'appellation d'officier général.

(1) Avec l'appellation de médecin général et dans la proportion de 1,2 % de l'effectif du corps.

(2) Avec l'appellation de médecin général inspecteur, et dans la proportion de 0,6 % de l'effectif du corps.

Cette disposition apportera certainement un élément de sérénité dans l'exercice de leur art aux médecins et pharmaciens-chimistes qui, tout en accédant aux plus hauts échelons du grade et donc de solde de leur corps, ne sont pas pour autant voués à de hautes fonctions d'autorité administrative, et pourront être maintenus à des postes élevés de responsabilité technique.

Une autre disposition importante du statut est celle qui précise formellement que les jeunes gens admis aux écoles du Service de santé des Armées contracteront un engagement de dix ans à compter de leur sortie de l'école et auront à demander par conséquent leur admission à l'état d'officier de carrière. Cette mesure dissipe bien des ambiguïtés dont nous avons été témoins au cours des dernières années et qui alimentaient pour une grande part ce qui a été appelé « le malaise du corps de santé des Armées ».

Le décret fixe enfin des conditions d'avancement qui permettront un classement indiciaire plus favorable que le précédent : à titre d'exemple, 1,8 % de l'effectif du corps accède actuellement aux échelles lettres B et au-dessus ; ce pourcentage va être porté à 4,3 %, en application du statut.

Si l'on ajoute qu'un système de primes est à l'étude, pour correspondre aux niveaux de qualification des intéressés, primes qui seront réévaluées dans la même proportion que l'indemnité pour charges militaires, on peut constater que le nouveau statut établit un système tout à fait original, et particulièrement souple et adapté aux situations et aux capacités de ses bénéficiaires.

Pour le début de la mise en application du nouveau statut, le chapitre des rémunérations du budget du Service de santé s'élève à 292 975 266 F et est marqué par une augmentation de 65 901 917 F par rapport à 1974. Cette augmentation comporte, entre autres, le crédit complémentaire important de 27 471 469 F en mesures nouvelles pour l'application du décret du 17 mai 1974.

*
* *

A la suite de ces observations générales, nous voudrions présenter quelques remarques particulières, tant à propos de ce statut qu'à propos des personnels du Service de santé des Armées autres que les médecins et les pharmaciens-chimistes.

Pour être admis au concours prévu par le statut, un acte d'engagement spécial devra être signé par les candidats, garçons et jeunes filles, précisant, comme nous le disions plus haut, qu'ils devront servir au minimum dix ans dans les armées après la délivrance de leur diplôme universitaire, avant de demander éventuellement de quitter les armées. Cet engagement pourra cependant être résilié pendant les deux premières années de scolarité. De plus, le statut ouvre le droit au départ anticipé à un certain nombre de médecins et pharmaciens-chimistes avant vingt-cinq ans de service, dans une proportion annuelle qui ne pourra être supérieure à 15 % du nombre de ceux nommés la même année au premier grade de leur corps.

Il faut noter d'autre part que, en 1973, treize élèves des écoles de santé se sont abstenus de passer leur thèse ; huit d'entre eux ont été exclus des écoles, les cinq autres sont rattachés à la promotion suivante et sont détachés auprès d'unités de l'Armée de Terre.

L'application du nouveau statut permettra sans doute d'éviter de pareilles difficultés.

Enfin, dans notre rapport de l'année dernière, nous attirions l'attention sur la situation des officiers d'administration du Service de santé et nous signalions l'urgence des mesures à prendre en la matière.

En attendant que puisse intervenir une réforme statutaire, des dispositions transitoires ont été prises.

Il est prévu de créer en quatre années huit emplois de colonels, de modifier la pyramide des grades et de créer, en huit années, six postes de lieutenants-colonels et douze de commandants.

La première tranche de ce plan a été réalisée en 1974, la deuxième est proposée dans le budget 1975.

Nous en terminerons avec les problèmes du Service de santé en rappelant le manque d'infirmières et d'aides-soignantes. Pour ces dernières, le budget de 1974 avait prévu vingt-cinq postes nouveaux ; aucune création nouvelle n'est envisagée pour 1975. La situation qui en résulte n'est pas bonne, à notre avis, et il conviendrait d'y porter remède.

III. — La condition militaire, aux yeux de l'armée et aux yeux de l'opinion.

La France connaît-elle encore son armée ?

Le budget de la Défense pour 1975 traduit, avant tout, un effort important et significatif pour l'amélioration de la condition militaire.

Mesures nouvelles. La « section commune » est celle où s'inscrivent, sous forme de « mesures nouvelles » les dispositions qui, au cours des exercices suivants, seront ventilées entre les autres sections.

Personnels de carrière. Nous vous rappelons donc rapidement l'énumération des principales d'entre elles :

- revalorisation au 1^{er} janvier 1975 de l'indemnité pour charges militaires ;
- augmentation moyenne de 22 % de l'indemnité pour charges militaires, modulée en fonction des conditions de logement, de la situation familiale et du grade ;
- amélioration du régime de rémunération des personnels à solde spéciale progressive ;
- indexation de la prime de qualification à taux fixe, sur le taux de 6,50 % de la solde de base ;
- augmentation du volume des primes de technicité (Air, Marine) et extension aux sous-officiers de l'Armée de Terre ;
- création d'une indemnité pour service en campagne au bénéfice des militaires de l'Armée de Terre ;
- augmentation du nombre de repas de service gratuits alloués aux cadres de l'Armée de Terre ;
- relèvement du taux de majoration pour service à la mer porté de 12,5 % à 16 % de la solde de base, au minimum ;
- relèvement du taux de la prime d'entretien d'habillement des militaires non officiers de la gendarmerie (taux porté de 440 à 540 F).

Ces dispositions ont été rendues possibles d'une part au moyen d'un effort transitoire, qui se traduit dans les colonnes du « bleu budgétaire », d'autre part à la suite de la décision du dernier

Conseil de Défense qui a prévu un virement de 250 millions de francs du titre V au titre III du budget des Armées, en vue de compléter l'effort de revalorisation de la condition militaire (1).

Au total, ces mesures nouvelles, ainsi complétées par les décisions du Conseil de Défense, comportent donc, pour les personnels de carrière, environ 400 millions de francs, dont 127 pour la réévaluation de l'indemnité pour charges militaires en fonction des conditions de logement, des charges familiales et des grades. Retenons également la création de l'indemnité de service en campagne pour les militaires de l'Armée de Terre ainsi que l'augmentation du nombre des repas et services alloués gratuitement. Ces mesures avaient été demandées l'an dernier et il est bon qu'elles aient été décidées dans le budget de 1975. Louons-nous enfin de l'effort de revalorisation des primes et indemnités de plusieurs catégories de personnels d'active.

Appelés.

Pour ce qui concerne les appelés, il était prévu, initialement, que leur prêt serait porté à 2,40 F à partir du 1^{er} juillet 1975, mais, à la suite du dernier Conseil de Défense, la décision a été prise de le porter à 2,50 F dès le 1^{er} janvier 1975.

De même, une autre mesure importante a été prévue, qui consiste à mettre au point un système de transport gratuit pour les permissionnaires, système qui, bien entendu, devrait être différencié selon la distance de la garnison au domicile des jeunes gens concernés.

L'effort de rénovation du casernement continuera de s'accomplir, tout particulièrement pour ce qui est de l'Armée de Terre ; en effet, il semble que les casernements des écoles ne posent guère de problèmes dans leur ensemble, et que ceux de l'Armée de l'Air et de la Marine n'en posent pas d'importants, alors que des insuffisances évidentes existent dans ce domaine pour l'Armée de Terre.

Enfin, il est à noter que le Gouvernement a décidé de doubler, dans le budget 1975, les crédits consacrés à l'action sociale des Armées. et d'affecter, à partir du 1^{er} janvier 1975, un crédit de 10 millions de francs destiné à permettre aux chefs de corps d'apporter une aide financière dans les cas sociaux les plus graves.

Au total, ces mesures destinées à améliorer les conditions d'exécution du service militaire se traduisent par une augmentation de 186 millions de francs environ dans le prochain budget.

(1) Voir, en annexe I, le détail des mesures décidées.

Elles sont bonnes et nous les approuvons évidemment, dans la ligne qui a été celle du Gouvernement depuis quelques années.

Statuts particuliers à l'étude.

Mais, sans aucun doute, elles continuent d'apparaître comme des dispositions ponctuelles, destinées à colmater des brèches par ci et par là, à satisfaire des besoins criants de telle ou telle catégorie de militaires ; elles ne s'inscrivent pas dans un cadre d'ensemble. Notamment, si l'on tient compte du fait que, non syndiqués par nature, les militaires ne peuvent arracher aux Pouvoirs publics les mesures catégorielles beaucoup plus importantes que peuvent obtenir les fonctionnaires, leur situation de fait se dégrade par rapport à ces derniers. Nous ne voyons, pour nous, d'autre remède à cet état de fait qu'une révision radicale de leurs indices de rémunération, dans le cadre propre du statut général des militaires. Nous savons que le Ministère de la Défense est actuellement en train d'étudier un « statut particulier » des officiers et un « statut particulier » des sous-officiers, qui pourraient permettre la mise au point d'un système de carrière indiciaire plus rapide, et donc améliorer le taux des indices de fin de carrière.

*
* *

L'opinion et l'armée.

Nous écartant un peu du problème budgétaire proprement dit, mais sans perdre de vue notre souci de la condition militaire, nous voudrions maintenant vous rappeler que, dans notre rapport de l'an dernier, nous insistions sur le fait que l'opinion des Français sur leur armée et la considération qu'ils lui accordent est fondée pour une grande part sur le souvenir de leur service militaire. Cela reste vrai, même si cela n'est pas tout. Le but actuel du commandement semble être, en matière de service militaire, donc en ce qui concerne essentiellement les appelés, de faire accomplir, dans ce cadre d'un nouveau style des rapports et subordination d'autorité, un service aussi rempli et aussi « militaire » que possible.

Bien sûr, il est inévitable que certains temps morts, certaines corvées sans grand intérêt et sans grande valeur formatrice subsistent dans la vie des appelés ; il est en effet des servitudes de caractère militaire qui ne pourront jamais être accomplies par

des employés civils : on imagine bien mal en effet, à notre époque, une armée se préparant à partir en campagne en emmenant des agents civils chargés des tâches qui ne sont pas spécifiquement des tâches de guerre.

L'accomplissement du service militaire.

Néanmoins, il nous semble que l'ensemble de l'effort accompli par le Ministère de la Défense pour un bon accomplissement du service militaire doit être souligné : en dehors de la chasse aux « planqués », sous-employés dans des bureaux où ils ont été affectés à la suite d'interventions diverses, en dehors de l'effort d'ordre social qui se traduit dans le budget de 1975, une action importante est menée pour conduire à un emploi de plus en plus rempli du temps passé sous les drapeaux.

En effet, l'instruction des recrues de l'Armée de Terre (environ 160 000 dans les forces de manœuvre, environ 40 000 dans les forces du territoire) est planifiée de la manière suivante :

- cinq semaines de formation élémentaire toutes armes ;
- huit semaines de formation de spécialiste d'arme ou de formation, d'auxiliaire ou de servant spécialisé dans un matériel ;
- dix-huit semaines de formation commune (équipe de pièce, d'arme automatique, d'arme anti-char, d'engin du Génie, équipe de transmissions, équipage de char ou de véhicule de combat, etc.) dans les garnisons ;
- six semaines pour deux ou trois séjours en camp de brigade ou de division, consacrées également à cette instruction commune ;
- deux semaines d'entraînement dans un centre d'entraînement « commando » avant ou après les séjours en camp ;
- dix semaines au total pour le service général (gardes, unités de semaine, entretien du matériel, inspections, etc.) ;
- trois semaines d'absence pour permission ou congés, ce qui nous amène au total des cinquante-deux semaines de l'année.

Cette analyse rapide permet de mettre en doute l'affirmation de ceux qui disent que les hommes, leurs classes terminées, n'ont pratiquement plus d'autre activité que le service du quartier (ou de la caserne).

Ces observations nous amènent également à reprendre une idée que nous exprimions l'an dernier : si le service militaire reste le meilleur moyen de faire saisir aux jeunes gens du contingent le sens de la défense nationale à laquelle ils participent directement, il ne touche pas en fait le reste de l'opinion, d'une opinion actuellement très « désinformée » à une époque où la dialectique française de dissuasion se fonde en particulier sur l'adhésion de la population à l'esprit de défense du pays. Une telle adhésion n'est évidemment possible que moyennant une information, fût-elle simple, sur les buts de notre défense et les missions de nos forces.

De même que le contingent doit garder le sentiment que le service reste universel et demeure une instruction permanente et continue (1), de même l'opinion publique a le droit *mais aussi le devoir* d'être informée tant sur le sens de ce service que sur les grandes raisons qui doivent l'amener à adhérer à une volonté de défense.

L'information
de l'opinion.

Nous avons sur ce point, qui nous préoccupe depuis plusieurs années déjà, interrogé M. le Ministre de la Défense, il nous a fait savoir qu'il partageait notre point de vue et que la question de l'information sur les problèmes de défense essentielle à une amélioration du climat du service national, permet de mieux faire accepter l'Armée par la Nation et, dans une mesure importante, de valoriser la crédibilité de notre dissuasion. Son département a donc engagé plusieurs actions correspondant à ces objectifs :

— en ce qui concerne les *appelés*, les mesures prises en août dernier et certaines mesures du présent budget visent à améliorer, notamment par les moyens audio-visuels, l'information des *appelés* sur les problèmes de la défense nationale et sur le sens de leur service ;

— les cadres sont associés au travail de préparation des décisions, dans lequel est augmentée l'influence du conseil supérieur de la fonction militaire, dont l'action sera multipliée grâce à une participation aux échelons locaux et régionaux ;

— le Ministre a engagé une *politique de relations publiques* fondé sur la recherche de meilleurs contacts entre les unités militaires et la société qui les environne :

- a) Visites des élus locaux et des familles aux camps pendant les manœuvres ;

(1) Nous joignons à ce sujet, en annexe, une note d'information au sujet du service militaire en France, établie au printemps dernier par l'état-major de l'Armée de Terre.

- b) Multiplication des « journées portes ouvertes » ;
- c) Multiplication des voyages de parlementaires et de journalistes dans les armées ;
- d) Organisation de manifestations locales ou nationales destinées à populariser l'armée (journées de l'armée) ;

— le général directeur de l'Institut des Hautes études de Défense nationale a réuni, sur la demande du Gouvernement, un groupe de travail comprenant des civils et des militaires qui doit élaborer, pour mars prochain, une étude relative à l'information du pays sur la défense.

Enfin, le Service d'information et de relations publiques de l'Armée (S. I. R. P. A.) auquel nous consacrons un passage assez important de notre rapport de l'an dernier (1), doit intensifier sous peu son action pour rendre plus efficaces, de façon fondamentale, les structures militaires qui s'occupent des relations publiques et de l'information.

Notre vœu de l'an dernier à son sujet a donc été entendu et commence d'être exaucé.

*
* *

La revue de l'ensemble des mesures qui viennent d'être citées permet donc de bien augurer d'une action dont le but essentiel est d'apprendre aux Français à *connaître et à reconnaître leur armée*, devenue une armée de temps de paix, et une armée dont l'objectif devient le maintien de la paix, par la connaissance des conditions d'une guerre qu'elle est appelée à empêcher. C'est là évidemment le paradoxe de la dialectique de dissuasion ; c'est là le point fondamental sur lequel doit être « ré-informée » une opinion dont force est de constater l'ignorance — sinon le refus de l'information — sur la plupart des principes actuels de notre défense.

En conclusion, nous citerons volontiers les deux premiers alinéas de l'article 1^{er} du statut général des militaires, ainsi rédigés :

« L'Armée de la République est au service de la Nation. Sa mission est de préparer et d'assurer par la force des armes la défense de la Patrie et des intérêts supérieurs de la Nation. »

(1) Nous nous contentons cette année, pour ne pas alourdir le corps du rapport, de joindre en Annexe II le bilan et les projets du S. I. R. P. A.

« *L'état militaire exige en toute circonstance discipline, loyalisme et esprit de sacrifice. Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation.* »

Cet effort d'information aboutirait donc à l'application pure et simple de la loi, qui définit, autant que la mission générale de l'armée, la connaissance de cette mission par les citoyens, ainsi amenés à lui accorder leur respect et leur considération.

Si l'armée doit participer à cette tâche, elle est, par sa nature même, *incapable de la mener seule*. Il s'agit là d'une *action globale dépendant du Gouvernement* lui-même et visant au relèvement de la condition matérielle des militaires en même temps qu'au relèvement de la considération que leur accorde le Pays. Peut-être même est-il aussi important aux yeux des militaires, qui connaissent, certes, des fins de mois parfois difficiles, d'être d'abord assurés de nouveau d'être compris et estimés par les autres citoyens, que de voir leurs problèmes réglés uniquement par une augmentation de leurs soldes et de leur condition matérielle, dans le cadre propre de leur statut général.

*
* *

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission donne un avis favorable à l'adoption des crédits de la section « Gendarmerie » et de la section commune.

ANNEXE I

DETAIL DES MESURES DECIDEES EN CONSEIL DE DEFENSE POUR LA REVALORISATION DE LA CONDITION MILITAIRE, L'AMELIORATION DES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE NATIONAL ET L'ENVIRONNEMENT SOCIAL DES ARMEES

Le Conseil de Défense du 10 octobre 1974 a proposé l'inscription au titre III du budget de la Défense un crédit supplémentaire de 250 millions de francs, cette ouverture de crédit étant compensée par une annulation d'un montant égal au titre V.

Les mesures portant sur le titre III s'analysent comme suit :

	MONTANT	SECTION	CHAPITRE
I. — Revalorisation de la condition militaire.			
Indemnités pour charges militaires.....	50 000 000	Commune.	31-91
Indemnités pour service en campagne pour les militaires d'active de l'armée de terre.....	30 000 000	Commune.	31-91
Majoration de solde pour service à la mer....	6 100 000	Commune.	31-91
Mesure en faveur de la gendarmerie.....	3 500 000	Commune.	31-91
Réforme des statuts (provision).....	10 000 000	Commune.	31-91
Indexation de la prime de qualification (10 %).	7 600 000	Commune.	31-91
Prime de technicité des sous-officiers.....	6 300 000	Commune.	31-91
Amélioration de la solde des militaires à solde spéciale progressive.....	17 000 000	Commune.	31-91
Total I.....	130 500 000		
II. — Amélioration des conditions d'exécution du service national.			
Secours aux appelés.....	9 000 000	Commune.	33-92
Voyages gratuits à l'occasion de permissions pour rejoindre le lieu de résidence familiale	36 000 000	Commune — 4	33-92
		Air + 3,520	34-12
		Terre + 32,000	34-12
		Marine + 3,760	34-12
		Gendarmerie.. + 0,720	34-12

	MONTANT	SECTION	CHAPITRE
Solde spéciale.....	27 000 000	Commune	
		(santé)	0,014 31-62
		Air	3,650 31-12
		Terre	21,586 31-12
		Marine	1,400 31-12
		Gendarmerie..	0,350 31-12
Entretien des casernements.....	35 000 000	Terre.	35-11
Délivrance gratuite du permis de conduire...	3 000 000	Air	0,180 34-12
		Terre	2,718 34-12
		Marine	0,054 34-12
		Gendarmerie..	0,048 34-12
Total II.....	110 000 000		
III. — Environnement social.			
Développement des bureaux d'accueil dans les garnisons isolées et création de centres sociaux culturels.....	2 900 000	Commune.	33-92
Action familiale :			
Aide à la garde des jeunes enfants.....	400 000	Commune.	33-92
Aide à l'éducation des enfants.....	1 200 000	Commune.	33-92
Adaptation au cas particulier des militaires des règles concernant les prêts d'accession à la propriété.....	5 000 000	Commune.	33-92
Total III.....	9 500 000		
Total général.....	250 000 000		

ANNEXE II

ACTIVITES DU S. I. R. P. A. EN 1974 ET PERSPECTIVES POUR 1975

Suivant les directives du Ministre des Armées, les activités du S.I.R.P.A. en 1974 ont eu pour but de poursuivre l'information des Français sur les problèmes de Défense et sur les Armées, en portant plus particulièrement l'effort dans deux directions : améliorer les contacts avec les milieux enseignant, politique et administratif, dont l'importance en tant que relais d'opinion est évidente ; avec les jeunes pour leur permettre de mieux comprendre la nécessité et les modalités d'exécution du service national.

Outre ces deux directions d'effort, le S.I.R.P.A. a poursuivi ses actions habituelles auprès des 518 journalistes accrédités qui sont en contact permanent avec le service sur tous les sujets intéressant la Défense. A leur intention, est édité le *Bulletin d'information des Armées*, tiré à 2500 exemplaires.

Ces diverses actions ont permis la parution d'innombrables articles de fond ou d'actualité, de dizaines d'émissions de radio et de télévision. Les documents écrits sont présentés, sous forme de revue de presse, au Ministre de la Défense, en même temps qu'une synthèse quotidienne de la presse étrangère. Tous les articles intéressants (20 000 par an) sont répertoriés et classés en Argus de presse.

Le S.I.R.P.A. a réalisé, à l'E.C.P.A. (1), six films d'information, les films d'instruction nécessaires aux différentes armées, et fourni des prestations à des producteurs pour la réalisation de vingt-cinq films.

En ce qui concerne les activités photographiques, le S.I.R.P.A. a réalisé près de 500 reportages, utilisés par la presse et par les revues militaires.

Celles-ci, *T.A.M.* et *Forces armées françaises*, poursuivent leur activité et n'ont pas vu leur tirage modifié, malgré les très importantes hausses des coûts de production.

1974 a donc été marqué par des opérations significatives sur lesquelles il convient de revenir :

— *L'information des jeunes* sur le service national et sur les Armées a été renforcée :

— création d'un stand d'information (9 au 23 mars 1974), sur l'esplanade des Invalides, qui a été fréquenté par un millier de jeunes ;

— participation à Expo-jeunes (gare de la Bastille) du 17 au 24 avril, fréquenté par 8 000 jeunes ;

— campagne d'information dans les journaux de jeunes : *Tintin*, *Spirou*, *Salut les Copains*, *Moto-Revue*, avec concours sur le service national : 6 166 jeunes ont participé à ce concours ;

— édition d'un jeu de dix fiches, édité à 50 000 exemplaires, sur les modalités d'exécution du service national.

— visites d'unités par des classes scolaires, dans le cadre des 10 %, qui ont regroupé au cours du seul premier semestre 3 784 élèves en 2^e Région maritime, 7 500 élèves en 2^e Région aérienne, 3 000 élèves en 2^e Région militaire ;

— participation d'officiers du service à de nombreuses conférences et débats, dans les Maisons de la culture, Foyers de jeunes, établissements scolaires, mouvements divers ;

— réalisation de vingt émissions d'information de la jeunesse sur les armées dans le cadre d'Inter-service jeunes (France-Inter).

(1) Etablissement cinéma et photo des armées.

— *L'information des milieux dirigeants* sur les problèmes de Défense et l'organisation des Armées a été l'objet de nombreuses opérations :

- visite de quatre-vingts parlementaires dans les F. N. S. ;
- visite de la section « Finances » du Conseil d'Etat dans les F. N. S. ;
- visite de quarante universitaires et de quarante directeurs ou professeurs d'établissements scolaires dans les Armées.
- visite de quarante hauts fonctionnaires des administrations dans les forces de manœuvre ;
- information des conseils régionaux par les généraux commandant de région : cette information n'a pu être réalisée dans son ensemble, pour des raisons conjoncturelles (élections, etc.) ;
- journées d'information des maires à l'échelon régional et local ;
- deux visites de régiment Pluton par quarante personnalités des régions Alsace, Lorraine, Bourgogne, Champagne et Franche-Comté ;
- organisation de l'information de l'option « Défense » de l'Ecole nationale d'administration ;
- participation aux réunions du Rotary, du Lyon's, etc.

Documentation :

Le S. I. R. P. A. a poursuivi en 1974 la rédaction et la diffusion des documents indispensables à l'information des militaires (notes aux chefs de corps, notes d'information, etc.), des documents pour l'information du public (numéro spécial de *Forces armées françaises*, plaquette sur le service national, *Notre Défense en 1974*).

— *Divers* : enfin, en participant à toutes les foires-expositions, en s'associant à la célébration du troisième centenaire des Invalides, et surtout en assurant en permanence un contact étroit avec toutes les personnes qui font appel à ses moyens et à ses personnels, le S. I. R. P. A. a continué de répondre aux besoins du public.

— *Perspectives pour 1975.*

En 1975, le S. I. R. P. A. doit en principe porter son effort dans une direction privilégiée : l'information sur le service national, tout en poursuivant son action dans les autres domaines.

A cet égard, la documentation sur le service national sera multipliée et systématiquement diffusée à tous les futurs appelés ; par ailleurs, les unités opérationnelles, constituées en majorité d'appelés, seront fréquemment visitées à l'occasion d'activités proprement militaires, par des parents d'appelés, des élus locaux, des responsables des différents milieux socio-professionnels. Un centre d'information sera constitué à Paris, qui sera en mesure de renseigner sur toutes les questions militaires.

En outre, le S. I. R. P. A. organisera au mois de juin une grande manifestation populaire à Paris, qui sera l'occasion de montrer le véritable visage de l'armée au public.

Une rationalisation des activités du S. I. R. P. A. devrait lui permettre en 1975 d'atteindre ces objectifs avec plus d'efficacité que dans le passé.